

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 70  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2014  
-----

**Objet : DÉTERMINATION DES TAUX DE SUBVENTION 2015 ET DES PARTICIPATIONS AUX RACCORDEMENTS**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	1
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quatorze, le 7 novembre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 17 octobre 2014, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Pierre LEMERCIER, Mme Chantal VERHALLE, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSSENT, Bruno HURE, Patrick SIMON, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Jean-Claude BECQUET, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Christian POISSANT et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Jean-Marc VASSE, Thierry LECARPENTIER, Gilles AMAT, David SABLIN, Jean BUGEON, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Jean-François BLOC, Daniel COLLARD, Michel BERNARD, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Gérard JOUAN, Norbert GAINVILLE, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Mme Laurence ARTAUD, Pierre SORIN, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Mme Colette BERTRAND a donné pouvoir à M. Patrick CHAUVET.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- Monsieur Henry WATTIEZ, Directeur territorial ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT et M. Pierrick MAÏA, GRDF,
- Mme Pascale HOMS, Orange,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014 - 70 :**

**OBJET : DETERMINATION DES TAUX DE SUBVENTION 2015 ET DES PARTICIPATIONS AUX RACCORDEMENTS**

Monsieur le Président indique qu'il convient de préciser :

- les taux de subvention des travaux programmés pour l'année 2015, afin que nos services techniques puissent adresser les plans de financement des travaux 2015 dès l'automne 2014,
- le barème des raccordements pour 2015, afin que les services techniques puissent instruire les dossiers correspondants.

Le Président propose de ne pas changer ces taux et barèmes en 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- PRECISE que les taux de subvention du SDE76 en 2015 seront les suivants pour les travaux programmés :

	Réseaux électriques	Câbles E.P.	F.T.
Renforcement	100 %	100 %	0 %
Extension	95 %	95 %	0 %
Effacement réseaux	70 %	70 %	0 %

Eclairage public (matériel ou travaux indépendants), solaire	60 %
MDE	75 %
Travaux télécom	0 %
Etat des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)	80 %

	Plafonds de dépenses subventionnables	Plafonds de dépenses subventionnables : - en site classé ou inscrit - à l'intérieur du périmètre d'un monument classé
Mât solaire isolé	6 000 €	6 000 €
Foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	720 €	1 050 €
Candélabre + foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	8 mètres	1 630 €
	9 mètres	1 770 €
	10 mètres	1 850 €
	11 mètres	1 990 €
	12 mètres	2 070 €
		2 400 €

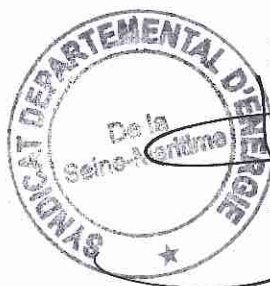
- PRECISE que les barèmes de raccordement du SDE76 pour l'année 2015 seront les suivants :

Type de raccordement	Facturation de la contribution à l'extension du réseau		Facturation à la contribution au branchement
Raccordement individuel	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme		Au demandeur Par ERDF
	Maîtrise d'Ouvrage ERDF Constructions et biens isolés autres qu'habitations principales : Facturation à la CCU de la contribution à l'extension du réseau selon barème ERDF	Maîtrise d'ouvrage SDE76 Voir tableau ci-dessous (1)	
	b) Au demandeur, sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU, dans le cas particulier : 1. D'un équipement public exceptionnel 2. D'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme)		
	c) Au demandeur lorsque l'extension demandée n'est pas liée à un acte d'urbanisme : 60 % du montant HT de la facture		
Raccordement collectif en lotissement ou en immeuble	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme		Au promoteur ou au lotisseur ou au demandeur propriétaire d'une parcelle nue
	Maîtrise d'Ouvrage ERDF Lotissements privés et divisions parcellaires, zones d'activités privées et zones artisanales privées : en dehors de l'assiette de l'opération, facturation à la CCU de la contribution à l'extension de réseau selon barème ERDF de la partie d'extension sur le domaine public	Maîtrise d'ouvrage SDE76  Lotissements communaux, HLM, zones d'activités communales, zones artisanales communales : 5 % du montant HTVA des travaux.	
	b) Au promoteur sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU dans le cas particulier : 1. D'un équipement public exceptionnel 2. D'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L 332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme) Sur l'assiette de l'opération		
Raccordement en zone d'aménagement concerté - ZAC	A l'aménageur, (public ou privé)		A l'aménageur ou au bénéficiaire occupant
Raccordement d'un producteur	Au producteur		Au producteur

(1) Extension pour puissance de 0 à 36 kva	SOUTERRAIN	AERIEN	SOUS FOURREAU
Dépenses – Barèmes	110 € / ml	40 € / ml	60 € / ml
Contribution demandée à la charge de la commune sur l'assiette du domaine public	44 € / ml (40 %)	20 € / ml (50 %)	30 € / ml (50 %)
Contribution demandée à la charge du pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé	66 € / ml (60 %)	24 € / ml (60 %)	36 € / ml (60 %)
<b>Extension pour puissance &gt; à 36 kVa et &lt; 250 kVa</b>	<b>quelle que soit la technique</b>		
Dépenses – Barèmes	4 558 € + 110 € / ml + 20 € / KVA		
Contribution demandée à la charge de la commune (dans le champ d'application du code de l'urbanisme) sur l'assiette du domaine public	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Partie privée au-delà du C400/P200	A la charge du pétitionnaire Maîtrise d'Ouvrage ERDF		

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

